

**COMMUNE D'ETROEUNGT**  
-----  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance du 11 octobre 2021**  
-----

Le Conseil Municipal d'Etroeungt s'est réuni à la Mairie d'Etroeungt pour la séance du lundi 11 octobre 2021 à 20 H 00, sur convocation en date du 05 octobre 2021, et sous la Présidence de Monsieur Vincent **JUSTICE**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Vincent **JUSTICE** Maire, Bernadette **GRANDIN** Ajointe, José **PRISSETTE**, Adjoint, Jérôme **MAIRESSE** Adjoint, Magali **NOULÉ**, Frédéric **EVARD**, Laëtitia **PAINCHART**, François **DESENCLOS**, Anne-Sophie **COUVREUR**, Alexis **DE KERLE**, Aurélie **GARIN**, Guillaume **SOUDRY**, Sophie **MONGÉ** et Nathalie **MILAN** Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Alexandra **GÜLER** (procuration donnée à Vincent **JUSTICE**, Maire).

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur Jérôme **MAIRESSE**.

Ordre du jour :

- Présentation par la Gendarmerie et délibération sur le dispositif « Participation citoyenne »
- Achat de caveaux et exhumations
- Achat d'un instrument de musique
- Délibération sur la stratégie d'économie d'énergie du PNRA
- Délibération pour les régies
- Délibérations SIDEN SIAN
- Décision modificative du budget
- Compte-rendu de la commission Commerce et Artisanat
- Questions diverses

**PRESENTATION PAR LA GENDARMERIE ET DELIBERATION SUR LE DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »** :

Le Major **CAPPELIER** Cyril et le Lieutenant **ANDRZEJEWSKI** Nicolas de la Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe présentent aux membres du Conseil le dispositif « Participation citoyenne ».

La participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens volontaires sont sélectionnés par le Maire pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion. Limites du dispositif :

- Respect des libertés individuelles

- Ne pas se substituer à la gendarmerie et à Monsieur le Maire

Après débat, le Conseil décide d'adhérer au dispositif « Participation citoyenne » par 14 voix pour et 1 abstention.

#### **ACHAT DE CAVEAUX ET EXHUMATIONS :**

Après appel d'offre à plusieurs entreprises de pompes funèbres, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un devis de la SARL POMPES FUNEBRES Stéphane THOMAS la moins-disante pour un montant de 29 000 € TTC pour le démontage et l'exhumation de 21 anciens caveaux et pour la pose de 21 nouveaux caveaux.

A l'unanimité le Conseil municipal accepte cet achat.

#### **ACHAT D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la société de Musique d'Etroeungt demandant un accord d'achat avec participation de la commune d'un instrument de musique pour un montant de 2 727€. Après décompte de la subvention obtenue par le Département de 1 300€, le reste à charge de l'association est de 427€.

Après délibération, le Conseil accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € comme voté au budget primitif.

#### **DELIBERATION SUR LA STRATEGIE D'ECONOMIE D'ENERGIE DU PNRA :**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la convention de SIRPP avec le PNRA arrive à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide dans un premier temps, par 10 voix contre et 5 abstentions de ne pas renouveler son adhésion à la convention de SIRPP avec le PNRA.

#### **DELIBERATION POUR LES REGIES :**

Madame Bernadette GRANDIN informe l'assemblée de la décision prise par la DRFIP59 de mettre fin au dépôt ou au retrait en espèces dans les trésoreries afin de procéder au regroupement des régies, à leur transformation ou à leur suppression pour mettre en place de nouveaux modes de règlement. Ce qui implique une nouvelle organisation dans le dépôt des régies.

Après l'enregistrement par la Trésorerie, le montant des espèces sera désormais déposé directement dans le bureau de poste d'Avesnes sur Helpe.

Il convient donc :

- De réviser les seuils des fonds de caisse ou des avances pour les régies et les fixer à 500.00€
- De réviser les périodicités de versement permettant d'atteindre les 500.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De porter le seuil des fonds de caisse à 500.00€
- D'effectuer un dépôt des espèces tous les 3 mois.

## **DELIBERATIONS SIDEN SIAN :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SIDEN-SIAN, qui demande à l'Assemblée de délibérer sur les nouvelles adhésions au SIDEN –SIAN. A l'unanimité, les membres présents donnent un avis favorable.

## **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2 :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget 2021. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vu le budget en cours, décide à l'unanimité, d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Section de fonctionnement (dépenses) Article 6238 : - 200 €
- Section de fonctionnement (dépenses) Article 739211 : + 200 €
  
- Section de fonctionnement (dépenses) Article 6238 : - 5 000 €
- Section de fonctionnement (dépenses) Article 678 : + 5 000€
  
- Section de fonctionnement (dépenses) Article 6238 : - 30 000 €
- Section de fonctionnement (dépenses) Article 6068 : + 30 000 €

## **COMPTE RENDU COMMISSION COMMERCE ET ARTISANAT**

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la commission commerce et artisanat qui a eu lieu le 4 octobre 2021. Un projet d'ouverture d'un commerce de proximité est envisagé. La commission étudie toutes les pistes et se réunira prochainement pour aller visiter différentes structures existantes sur le territoire afin de comparer et d'évaluer nos besoins.

Le fonds de concours du maintien à la création du dernier commerce en zone rurale de la Région pourrait abonder au projet à hauteur maximum de 150 000€.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire a été averti qu'un bâtiment jouxtant nos ateliers municipaux était à vendre. Une visite sera organisée avec les élus et les propriétaires pour envisager ou non l'achat de ce bien.

- Proposition d'installer toutes les prises pour les illuminations de Noël : Monsieur le Maire propose de faire installer toutes les prises aux nouvelles normes permettant le branchement des illuminations pour un devis d'un montant de 3 934.73€ par les Ets SAVELEC à Avesnelles.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe que nous avons reçu l'accord des subventions ADVB par le Département du Nord pour le remplacement des fenêtres de l'école maternelle. La commande a été transmise à l'entreprise pour une réalisation premier semestre 2022.

- Exercice sécurité école : Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'exercice de mise en sécurité dans notre école publique. La simulation s'est bien déroulée sans grande remarque particulière.

- Monsieur Alexis DE KERLE, conseiller municipal, propose de remplacer, en partie, le matériel de sonorisation de la salle des fêtes par du plus performant mais surtout plus adapté aux nouvelles technologies et plus facile à installer. Plusieurs solutions et devis sont présentés à l'assemblée.

Après débat, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis des Ets MUSIC CENTER à Avesnes sur Helpe d'un montant TTC de 1 123.64€.